

## **LE REGLEMENT**

### ***LE ROCHETON ET BOIS D'AUTEUIL***

C'est dans un souci de respect des autres membres du programme summer campus et de la sécurité des participants, qu'un règlement interne au groupe a été adopté. Tout étudiant(e) désireux(se) d'y participer en bonne harmonie et intelligence est tenu(e) de lire et de signer ce règlement : tout manquement grave à ces directives sera sanctionné, par une expulsion, aux frais du participant et de sa famille.

#### **1. EN GENERAL**

Le Summer Campus a pour vocation de faire découvrir à de jeunes internationaux la culture, les coutumes et les usages français. Mais ce n'est pas tout...

La vie en communauté présuppose d'appliquer certaines règles qui peuvent sembler strictes mais qui permettent l'harmonie des libertés de chacun et de tous en maintenant l'égalité et la convivialité.

Outre le fait que les propos et les attitudes racistes, inappropriés, irrespectueux et impertinents seront sanctionnés, un certain nombre d'interdictions et d'obligations sont instaurées pour que le plaisir de tous soient entiers.

#### **2. A LA RESIDENCE**

##### **a. Relation avec l'extérieur**

Lors des sorties les participants peuvent faire la connaissance de personnes étrangères au groupe. Il est important de ne pas communiquer les coordonnées de la résidence à ces personnes ni même de faire pénétrer ces individus à l'intérieur de la résidence et des chambres.

##### **b. Les chambres**

- Les chambres sont partagées par 3 personnes. Il est important qu'elles soient bien rangées et que tous les locataires aient de manière égale les mêmes espaces de rangements et de vie.

- Le service de nettoyage n'est pas autorisé à toucher ni à déplacer les affaires des étudiants. Le ménage ne sera donc pas fait si l'état de la chambre ne le permet pas.

- Une clé par chambre est mise à la disposition des étudiants. Il est donc demandé aux locataires de ne pas garder la clé sur eux et de la déposer à chaque sortie dans les boîtes réservées à cet effet et situées dans la salle commune. Ainsi les autres locataires d'une même chambre pourront, à tout moment, avoir accès à leur logement.

- Il est conseillé aux étudiants de bien fermer la porte et les fenêtres de leur chambre à chaque sortie.

- Toute perte de clé entraînera son remboursement (50€) par les trois locataires de la chambre. L'argent sera prélevé sur leur caution.

- Pendant la nuit, les chambres ne sont pas des lieux de réunions nocturnes. Le repos et le sommeil de tous doivent être respectés.

- Les relations sexuelles sont formellement interdites.

### c. Les horaires

Les horaires à la résidences sont :

7h30 : lever

7h30-8h30 : petit déjeuner

9h-30-12h30 : cours

12h30-14h : déjeuner

14h-18h : activités sportives et culturelles

19h : dîner

21h : réunion

22h30 : coucher

23h : extinction des feux.

En sortie

7h30 : lever

7h30-8h30 : petit déjeuner

9h-30-12h30 : cours

12h30-14h : déjeuner

14h-21h30 : visites

22h30 : coucher

23h : extinction des feux.

### d. Cigarette, alcool, etc....

La consommation de cigarettes, d'alcool et de toutes autres drogues n'est pas autorisée ni au sein de la résidence ni à l'extérieur.

Si les étudiant(e)s veulent acheter des cadeaux ou souvenirs de cet ordre, pour leur famille ou amis, ils devront déposer les produits auprès de l'administration qui les gardera jusqu'au départ du participant.

TOUT PARTICIPANT PRIS AVEC CES SUBSTANCES SERA IMMEDIATEMENT RENVOYE A SES FRAIS.

### e. Le bruit

La résidence est un lieu de vie mais aussi un lieu de respect des personnes. Il est donc demandé aux participants de ne pas faire de bruit intempestif dans les parties communes. Le respect des autres est primordial pour une bonne vie en communauté.

### f. La forêt

La forêt est un milieu naturel fragile et il est donc important de la respecter : il est interdit de jeter des débris, de faire des feux, de détériorer les arbres et la flore en général.

Il est de plus **formellement** interdit aux participants de sortir dans les bois **pendant la nuit**.

### g. Pièces communes

La cafétéria, la salle commune, le restaurant, les couloirs, etc. sont partagés par tous, il est important de maintenir leur état de propreté.

## 3. EN CLASSE

### a. Tenue

Une tenue vestimentaire correcte est exigée de la part des étudiants dans les salles de classe.

### b. Comportement

Les étudiants doivent arriver à l'heure en cours et respecter les consignes du professeur.

Une attitude générale de respect et de tolérance est attendue de la part des participants : respect bien sûr entre étudiants et des professeurs mais également du matériel et des locaux.

#### 4. EN SORTIES

##### a. Les horaires

Pour chaque sortie les participants auront des horaires de rendez-vous à respecter. Les retards pénalisent le groupe tout entier et réduisent d'autant le temps de liberté et de visites.

Ces rendez-vous vont rythmer la vie du groupe et sont donc de fait très importants.

##### b. La sécurité

Les participants ne doivent jamais rester seuls. Il est donc recommandé de demeurer en petit groupe pendant les périodes de temps libre.

Des animateurs sont joignables par téléphone à tout moment et il est vivement conseillé aux participants d'avoir leurs coordonnées sur eux.

##### c. Dans les cars

Dans les cars, les étudiants doivent suivre les règles et procédures de sécurité expliquées par les accompagnateurs : attacher leur ceinture de sécurité, ne pas se déplacer lors des déplacements, etc.

Bien sûr ils devront aussi adopter une attitude correcte pendant le transport : ne pas jeter de détritrus, ne pas mettre les pieds sur les sièges, etc.

##### d. Dans les musées, châteaux, etc....

Pendant les visites, les participants devront à nouveau faire preuve de respect par rapport au public, aux guides, ainsi qu'aux lieux visités.

Il est bien sûr interdit de toucher les œuvres ou d'essayer de sauter les cordons de sécurité..

#### 5. AU SPORT

##### a. La sécurité

Lors de la pratique d'un sport ou d'une activité sportive encadrée, il est important de bien suivre les consignes de l'instructeur.

En cas de blessure ou d'accident, les autres participants doivent immédiatement prévenir l'accompagnateur qui prendra les décisions qui s'imposent.

##### b. Le matériel

Le matériel est mis à la disposition de tous et pour le plaisir de tous. Il faut donc faire très attention à ne pas égarer, détériorer ce bien commun.

Lorsque les participants ont fini une activité, il est demandé de ranger le matériel emprunté et de ne pas l'abandonner sur place.

#### 6. ACCORD

La direction

L'étudiant

Les représentants légaux